

AMPLITUDE SURGICAL
Société anonyme au capital social de 469.298,52 euros
Siège social : 11, Cours Jacques Offenbach, 26000 Valence
533 149 688 R.C.S Romans

**ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE
DES ACTIONNAIRES DU 9 DECEMBRE 2015**

I De la compétence de l'assemblée générale ordinaire

- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration sur les comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 30 juin 2015 ;
- Lecture du rapport du Président du Conseil d'administration sur le fonctionnement du Conseil d'administration et le contrôle interne ;
- Lecture des rapports généraux des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux et sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 30 juin 2015, du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions régies par les articles L.225-38 et suivants du Code de commerce et du rapport spécial des Commissaires aux comptes établi, en application de l'article L.225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'administration en ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information financière et comptable ;
- Lecture du rapport complémentaire du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur l'augmentation de capital réalisée en juin 2015;
- Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 30 juin 2015 ;
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 30 juin 2015 ;
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 30 juin 2015 ;
- Approbation d'une convention réglementée visée aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce ;
- Approbation d'une convention réglementée visée aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce ;
- Approbation de conventions réglementées visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce ;
- Approbation des conventions réglementées visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce ;
- Approbation des engagements pris au profit de Monsieur Olivier Jallabert en cas de cessation ou changement de fonction visés à l'article L.225-42-1 du Code de commerce ;
- Avis sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 30 juin 2015 à Monsieur Olivier Jallabert, Président-Directeur Général ;
- Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes titulaire ;
- Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes suppléant ;
- Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet d'opérer sur les actions de la Société ;

II De la compétence de l'assemblée générale extraordinaire

- Lecture du rapport du Conseil d'administration à l'assemblée générale extraordinaire ;
- Lecture des rapports spéciaux des Commissaires aux comptes ;
- Autorisation à consentir au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social par annulation d'actions ;
- Autorisation à consentir au Conseil d'administration à l'effet d'attribuer gratuitement des actions de performance aux membres du personnel salarié et aux mandataires sociaux de la Société et de ses filiales ;

- Pouvoirs pour les formalités légales.